

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 2 juillet 2019 portant création du Diplôme Universitaire ASSISTANCE RESPIRATOIRE ET CIRCULATOIRE EXTRACORPORELLE DE L'ENFANT ET DU NOUVEAU-NE
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire ASSISTANCE RESPIRATOIRE ET CIRCULATOIRE EXTRACORPORELLE DE L'ENFANT ET DU NOUVEAU-NE

Article 2 : Le jury est présidé par le Docteur Jérôme RAMBAUD (MCU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Pierre Louis LEGER(PU-PH)
Docteur Jean SANDRINE (PH)
Monsieur Damien DUVEY (cadre de santé)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU